

Évaluation environnementale

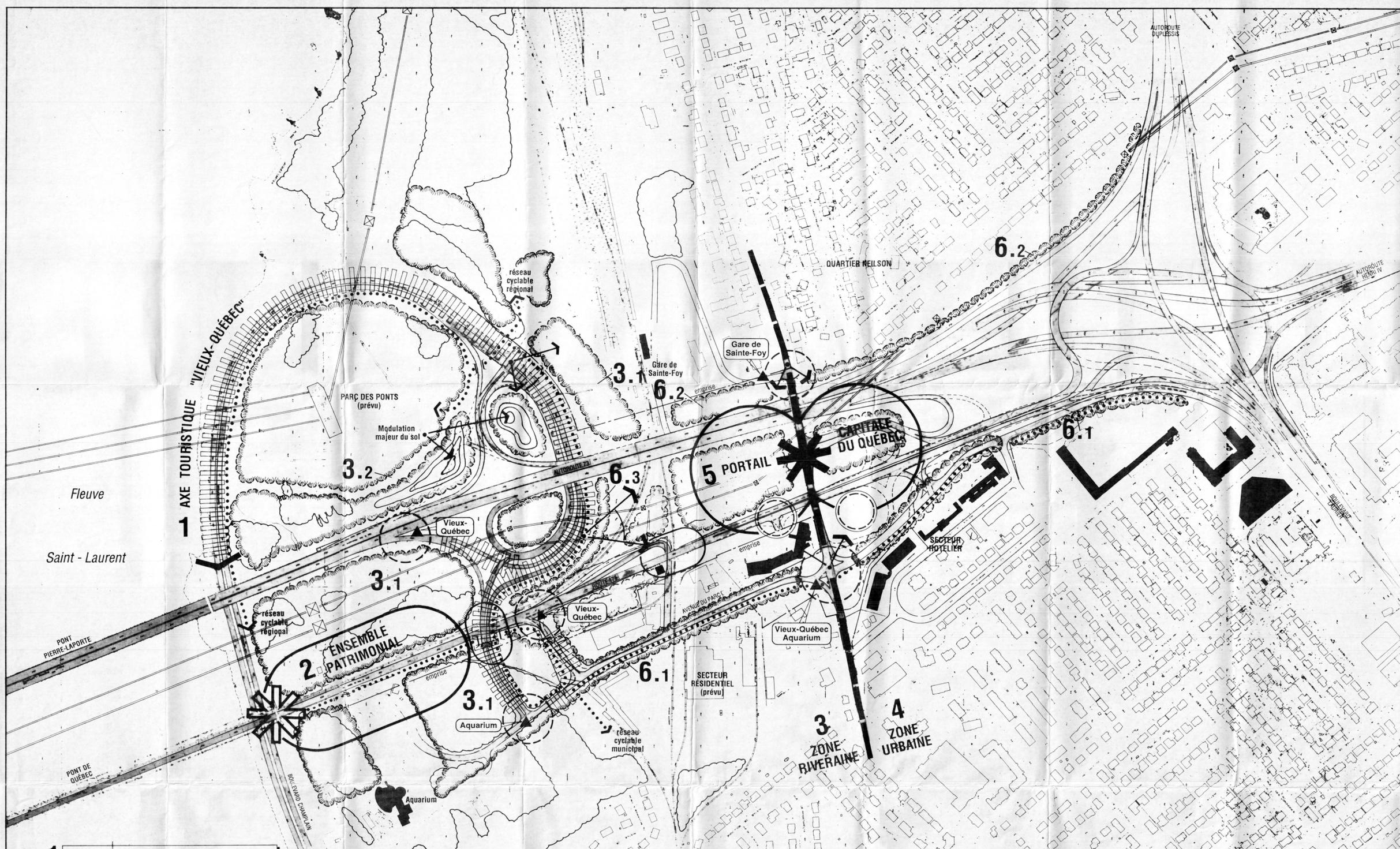
Projet de gestion de la circulation

Ponts Pierre-Laporte / Québec

CONCEPT DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR DES PONTS

OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

- Considérer que le paysage de la rive nord des ponts doit s'apparenter à celui de la rive sud afin de créer un ensemble homogène de paysage et par le fait même renforcer l'identité des Ponts.
- Structurer davantage le paysage des ponts en développant des ambiances particulières tout au long des parcours à l'aide des éléments forts et existants du paysage :
 - secteur hôtelier
 - secteur patrimonial
 - secteur du parc régional / boulevard Champlain
 - axe chemin Saint-Louis
 - secteur de l'Aquarium
 - secteur du Parc de la Chaudière
- Considérer les forts potentiels qu'offre l'axe de la route 175 en raison de son lien sensible avec les municipalités qui s'y intègrent (Sainte-Foy, Saint-Nicolas, Charly) ainsi que son lien sensible avec des attractions et services tels que l'Aquarium, le port de Québec et le secteur hôtelier.
- Mettre en valeur la frontière physique et visuelle qui représente les vallées du chemin Saint-Louis, frontière qui délimite le paysage le long du fleuve du paysage lié à la ville.
- Accentuer la relation faïence/fleuve en naturalisant massivement les flancs des faïences et des aires dénudées dans la zone qui morphologiquement se lie au fleuve.
- Structurer le paysage des ponts d'une installation significative dans sa volumétrie et sa symbolique pour signaler l'entrée dans la Capitale du Québec.
- Différencier l'accès "Capitale du Québec" de l'accès "Vieux-Québec" dans le but d'offrir aux visiteurs des parcours de parcours.
- Accroître la fermeture de l'espace de façon à humaniser l'échelle, offrir une découverte progressive du paysage urbain et camoufler les composantes négatives du paysage (ex. pylônes).
- Considérer l'aménagement du paysage des ponts, en fonction de l'entrée des visiteurs dans la Capitale, mais aussi en fonction de leur sorte.
- Tenir compte des développements régionaux et municipaux prévus par les différents intervenants concernés.
- Favoriser un réseau de transport inter-villes efficace et sécuritaire pour les automobilistes, cyclistes et piétons.
- Développer un réseau de transport cyclable s'intégrant aux réseaux régionaux et municipaux existants et proposés.
- Accentuer les carrefours majeurs par des aménagements particuliers.
- Favoriser l'intégration du réseau hôtelier.
- Réduire l'impact négatif sonore et visuel qu'engendre la circulation des ponts sur le quartier Neilson et le parc de la Chaudière.
- Briser la monotonie verticale du paysage routier.
- Animer davantage le paysage des ponts en augmentant le dynamisme chromatique et textural.
- Réduire la visibilité des pylônes d'Hydro-Québec.
- Adoucir les lignes artificielles des remblais.
- Réduire la visibilité des nouveaux équipements prévus dans le cadre du projet de gestion de la circulation des ponts tels que les postes de contrôle et barrières.



1 AXE TOURISTIQUE "VIEUX-QUÉBEC"

OBJECTIFS

- Développer un lien direct et significatif entre les ponts et le "VIEUX-QUÉBEC".
- Le lien devient significatif si on trouve un parcours géographique qui donne accès au fleuve et à ses terrasses ou leur devient davantage significatif si donne accès tout au long de son tracé à des attractions historiques et patrimoniales (ex. Axe-Saint-Louis, Parc des Champs-de-Bataille).
- Offrir aux touristes des accès directs depuis les ponts, leur permettant ainsi de découvrir la capitale sous différents angles, notamment à l'aide de réseaux.
- Optimiser l'utilisation de l'axe touristique par l'implantation d'une piste cyclable de qualité.

INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

CARREFOURS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES :

- Prévoir aux carrefours principaux et secondaires, des aménagements incitatifs optimisant l'utilisation de l'axe touristique. Carrefours principaux : route 175 / axe touristique, autoroute 173 / axe touristique.
- Carrefour secondaire : chemin Saint-Louis / avenue du Parc.

Mesures particulières :

- Prévoir une signalisation qui se distingue de la signalisation normative du ministère des Transports.
- Soulever le problème de signalisation d'un passage de second plan ou sa différenciation du paysage environnant et qui agit à titre d'élément de qualité.

AXE DE CIRCULATION :

- Définir l'axe touristique du reste du réseau routier par le biais d'éléments répétitifs et décoratifs s'apparentant au caractère patrimonial du circuit.

Mesures particulières :

- Tout au long du parcours, prévoir :
 - un éclairage ambiant
 - des éléments décoratifs qui rythment le parcours, égaye le paysage et guide l'utilisateur, ex. lanternes, fontaines, pergolas, aménagement floral vibrant bordant le tracé routier, alignement d'arbres d'une variété caractéristique à l'axe, etc.
- À l'entrée du paysage des ponts, favoriser des liens visuels de qualité vers les éléments d'attrait que l'on retrouve le long du parcours de l'axe touristique :
 - Parc de Québec
 - Aquarium
 - Aquarium
 - Parc régional (projet)

Mesures particulières :

- Prévoir une plantation en massif et d'alignement correspondant aux objectifs d'aménagement retenus dans la "Zone riveraine".

PISTE CYCLABLE :

- Implanter en bordure de l'axe touristique un réseau de piste cyclable qui se dirige vers le réseau proposé sur la route 175 et qui offre efficacement et sécuritairement des réseaux cyclables municipaux et régionaux proposés.
- Réseau municipal de la Ville de Sainte-Foy prévu dans l'emprise du CN, et qui débouche sur l'avenue du Parc.
- Réseau régional prévu sur le boulevard Champlain par la C.U.C. et la Ville de Ste-Foy.
- Réseau régional prévu par la C.U.C. le long de la rue Jacques-Cartier et sur les bords de la faïence.

2 PONT DE QUÉBEC - ENSEMBLE PATRIMONIAL

OBJECTIFS

- Mettre en valeur le caractère patrimonial des lieux en unifiant le patrimoine naturel au patrimoine anthropique. Pont de Québec, Bâtiment de l'Aquarium / Fleuve, flancs rochers, etc.

INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

PATRIMOINE ANTHROPIQUE :

- Réfection des murs de pierre, des escaliers et du beffroi du pont.
- Amélioration du couvert végétal au pied des murs de pierre du beffroi.
- Prévoir un recouvrement au sol distinctif au pied des escaliers et du beffroi du pont, en dehors de la voie cyclable.
- Prévoir un éclairage particulier mettant en valeur la silhouette du pont.

Mesures particulières :

- Opter pour des matériaux et du mobilier d'époque.
- matériaux choisis, bois, etc.

PATRIMOINE NATUREL :

- Prévoir des travaux de réhabilitation importants, densifier la végétation arborescente sur les crêtes rocheuses et bordes aux abords du vadou.
- Améliorer les flancs rochers avec des plantes à haute tenue chromatique de façon à créer une entrée spectaculaire au pont.

Mesures particulières :

- Tout comme pour l'ensemble patrimonial et flancs rochers de la zone de naturalisation, prévoir une végétation adaptée pour les sols et les masses de végétation.
- Pour la plantation horizontale, opter pour des végétaux adaptés à l'époque concernée.

PISTE CYCLABLE ET TROTTOIR :

- Aménager une piste cyclable et un trottoir en bordure de la route 175 de façon à relier efficacement le pont de Québec à l'avenue du Parc.

Mesures particulières :

- Le guidage de piste entre la route 175 et la piste cyclable devra s'appuyer dans sa forme et ses matériaux.
- Le guidage de piste de la zone de naturalisation.
- Réfection des bordures de trottoir et de la zone de guidage.
- Choisir un design qui s'apparente à ceux du beffroi de l'Aquarium.
- Choisir un surfaçage particulier correspondant à l'ensemble patrimonial, ex. béton imprimé, béton avec agrégats.

3 ZONE RIVERAINE

OBJECTIFS

- Accentuer la relation faïence / fleuve en naturalisant massivement les faïences et les aires dénudées. L'ambiance naturelle ainsi recherchée permettra de créer un contraste très intéressant avec la zone urbaine et renforcer l'impact du Parc de la Chaudière.
- Offrir le plus grand espace de vue de l'espace au fleuve, la naturalisation massive des espaces dénudés aura pour effet à plus ou moins long terme de réduire sensiblement les couleurs de vert, la dispersion des embrous salins et le bruit.
- Améliorer le confort acoustique et physique de l'axe touristique du "VIEUX-QUÉBEC" et du Parc régional (Parc des Ponts). Pour l'intégration du parc, prévoir en plus de la plantation, une modulation importante du sol.
- Améliorer la visibilité des pylônes d'Hydro-Québec et des zones dénudées appartenant au Quartier Neilson.
- Adoucir les lignes artificielles des vadoues.
- Tenir l'espace de façon à humaniser l'échelle et offrir une découverte progressive de l'espace.
- Améliorer la visibilité du réseau routier.
- Supprimer à l'entrée du Parc les éléments d'attrait et de signalisation des caractères majeurs.

INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

3.1 Axe touristique :

- Lors des travaux, privilégier la naturalisation des zones dénudées en bordure de l'axe touristique.

3.2 Parc des Ponts :

- Dans un souci d'efficacité, être du point de vue sonore que visuel, outre la naturalisation massive, prévoir des travaux de modulation du sol. Prévoir que la modulation soit en forme des formes des plus naturelles possible.

Mesures particulières :

- Pour accentuer davantage le contraste entre la zone riveraine et la zone urbaine, choisir dans la zone riveraine une palette de couleurs sobres, calmes, rafraîchissantes et éviter le rouge, le orange, le vert, le bleu, le gris et le blanc.
- Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'axe touristique.
- Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'axe touristique.
- Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'axe touristique.
- Cette palette de couleurs permettra d'accentuer davantage le lien avec l'axe touristique.

4 ZONE URBAINE

OBJECTIF

- Accentuer le caractère urbain du paysage en travaillant davantage avec une plantation horizontale au design symétrique et ordonné. Cette ambiance contrôlée permettra de créer un contraste très intéressant avec l'ambiance naturelle de la zone riveraine et ainsi renforcer l'impact de l'installation d'accueil sur le chemin Saint-Louis.

Mesures particulières :

- Pour accentuer davantage le contraste entre la zone riveraine et la zone urbaine, choisir dans la zone urbaine une palette de couleurs chaudes, dynamiques et éclatantes, telles que le rouge, l'orange et le vert clair.
- Cette palette de couleurs permettra de laisser le rouge d'animation de l'espace et ainsi se démarquer au Centre-Ville.
- Cette recommandation s'applique aussi bien aux végétaux qu'aux panneaux de signalisation ou à tout autre matériel (vadoues, barrières, etc.).

5 PORTAIL DE LA CAPITALE DU QUÉBEC

OBJECTIF

- Structurer le paysage des ponts d'une installation assez significative dans sa volumétrie et dans sa forme pour signaler l'entrée dans la Capitale provinciale.

FONCTION DE L'INSTALLATION

- Identifier symboliquement le point d'entrée de la Capitale provinciale.
- Servir de structure d'accueil des touristes, d'animation.
- Servir d'élément d'attrait et d'orientation dans le paysage des ponts.
- Être visible et fonctionnel autant pour les usagers qui entrent dans le centre-ville que pour ceux qui en sortent.
- Être de point de repère positif être visible du bord de l'axe touristique "Vieux-Québec" et du boulevard Laurier.

CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

- L'axe du vadou du chemin Saint-Louis représente le site privilégié pour y implanter une installation d'accueil et de repère.
- Cet axe trace physiquement et symboliquement la limite entre le paysage au fleuve et le paysage lié à la ville.
- C'est au sein du couloir d'alignement le long des bords de l'autoroute 173 (entre le boulevard de la route 175 et le boulevard de la route 173) que se trouve le site d'implantation.
- Ce site est choisi en raison de son caractère patrimonial et de la gare de Sainte-Foy, achalandage qui augmentera sensiblement la visibilité de l'installation prévue.
- Les vallées du chemin Saint-Louis offrent un support idéal pour toute installation architecturale et paysagère.
- L'espace réduit des bords de l'autoroute qui entourent l'axe du chemin Saint-Louis offre de nombreux avantages.
- Cet axe offre le grand avantage d'être perçu autant des usagers qui entrent dans la ville que de ceux qui sortent.

MESURES PARTICULIÈRES

- Le paysage devra représenter un des éléments forts de l'installation d'accueil pour être tout aussi significatif que le site choisi pour créer un repère avec des aménagements prévus sur le pont de Québec. Rappel des mesures à prendre :
- L'installation devra composer avec la présence de la ligne hydro-électrique et du commerce adjacent.
- Prévoir un recouvrement architectural de qualité sur les vadoues.
- Prévoir à l'intérieur des murs "Bétonnettes" et "Au revoir". On peut penser par exemple à un recouvrement de mur sur les vadoues (matériau à connotation historique) sur lequel seraient marqués les mots d'accueil de bienvenue Joseph-Barnabé dans le Vieux-Québec et un exemple fort de l'art architectural utilisant le cuivre).

6 PLANTATION D'ALIGNEMENT ET D'ÉCRAN

OBJECTIFS

- Procéder à un encadrement visuel de qualité permettant d'améliorer la lisibilité de l'espace et de guider la trajectoire des usagers de l'autoroute particulièrement sur l'avenue du Parc près du restaurant Michélangelo.
- Réduire l'impact négatif sonore et visuel qu'engendre la circulation des ponts sur le quartier Neilson et le parc de la Chaudière.
- Briser la monotonie verticale du paysage routier.
- Créer une limite physique et visuelle entre le paysage du réseau routier et le paysage du secteur hôtelier dans le but d'améliorer la qualité de l'espace et dans le but de différencier le réseau routier principal (route 175) du réseau routier municipal (avenue du Parc).
- Créer une limite physique et visuelle entre le paysage du réseau routier et le paysage du secteur hôtelier dans le but d'améliorer la qualité de l'espace et dans le but de différencier le réseau routier principal (route 175) du réseau routier municipal (avenue du Parc).
- Réduire la visibilité de la ligne électrique et du futur écran sonore de façon à procurer un paysage d'arrière-scène de qualité aux visiteurs du quartier Neilson.
- Réduire la visibilité des pylônes d'Hydro-Québec et des pylônes de l'autoroute.
- Réduire la visibilité des nouveaux équipements prévus dans le cadre du projet de gestion de la circulation des ponts tels que les postes de contrôle et barrières.

INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

6.1 Avenue du Parc :

- Prévoir une plantation arborescente d'alignement de part et d'autre de l'avenue du Parc, du boulevard Laurier jusqu'à l'Aquarium.
- Prévoir un encadrement de part et d'autre de l'avenue du Parc.

6.2 Quartier Neilson :

- Prévoir une plantation arborescente d'alignement suivant la limite de l'emprise d'Hydro-Québec, de l'autoroute Duplessis jusqu'au chemin Saint-Louis.

6.3 Axe touristique "Vieux-Québec" :

- Prévoir une plantation arborescente d'alignement suivant la piste cyclable en bordure de l'axe touristique, soit entre l'autoroute et la route 175.

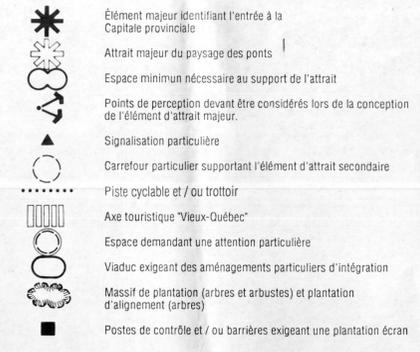
MESURES PARTICULIÈRES

- Du côté du secteur hôtelier, la plantation d'alignement devra permettre des vues libres vers les hôtels.
- Du côté du quartier Neilson, l'impact sonore et l'importance d'implanter un écran sonore, de préférence fait d'une modulation du sol (type d'alignement) ou d'une modulation du sol (type d'alignement) proposé.
- L'alignement devra être visible et identifiable par les usagers.
- Du côté du quartier Neilson, la plantation d'alignement devra être réalisée sur une colline de hauteur, devra être réalisée afin d'assurer la visibilité. Les travaux réalisés à cette hauteur permettront d'améliorer la lisibilité de la route et ainsi réduire l'impact psychologique des usagers. Il sera important d'intégrer cette piste au futur projet d'écran sonore.

ENTENTE À PRÉVOIR

- Pour réaliser le projet de plantation d'alignement du côté du secteur hôtelier, des ententes devront être prises avec la ville de Sainte-Foy et le propriétaire de l'restaurant Michélangelo.
- Du côté du quartier Neilson, des ententes devront être prises avec Hydro-Québec dépendant du design du futur écran sonore.

1/36679



Février 1992
Projet : 1140-89-114
Échelle 1 : 2 500

0 50 100 200 m